

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00355**

**EXPLOITATION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES  
COMMUNES DE DOIZIEUX, FARNAY ET LA TERRASSE-SUR-DORLAY -  
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 09 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 43

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 45

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Pouvoirs :**

M. Yves PARTRAT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,

M. Jean-Claude SCHALK donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Christian FAYOLLE, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 26 septembre 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20160720-D20160035510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160926

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2016**

### **EXPLOITATION DU SERVICE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE DOIZIEUX, FARNAY ET LA TERRASSE-SUR-DORLAY - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Pour assurer l'exploitation du service d'alimentation en eau potable des communes de Doizieux, Farnay et La Terrasse-sur-Dorlay, Saint-Etienne Métropole a lancé, le 03 mai 2016, une consultation selon la procédure d'un marché négocié restreint.

A l'issue de la phase candidature, 4 prestataires ont été retenus, à qui le dossier de consultation a été transmis. La date limite de remise des offres était le 22 juillet 2016 à 12h00.

Les critères intervenant pour le jugement des offres étaient pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50 %
2-Valeur technique	50 %

La Commission d'appel d'offres, réunie le 09 septembre 2016, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise Cholton SAS pour un montant estimé de 99 872 €HT.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe Eau potable - Fonctionnement

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le marché avec l'entreprise Cholton SAS sise 69440 SAINT-MAURICE-SUR-DARGOIRE pour un montant estimé de 99 872 €HT,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées au budget annexe Eau potable.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU